



RESOLUTION DE LA C.E. DES 10, 11 ET 12 OCTOBRE 2005

La Commission Exécutive du SNFOCUS réunie les 10, 11 et 12 octobre a procédé à l'analyse de la situation de la profession qui se trouve placée dans un contexte de plus en plus difficile.

EMPLOI

Les réformes engagées par les pouvoirs publics conjuguées aux prérogatives dont disposent désormais les caisses nationales conduisent au démantèlement des organismes :

- externalisation de certaines de nos activités,
- mutualisation et fusion des organismes (effective pour les URSSAF, rampante pour les CPAM,
- départs en retraite non remplacés,
- recours aux contrats précaires et de professionnalisation au détriment des CDI,
- augmentation de la charge de travail et des responsabilités pour les cadres (objectifs non réalisables, etc.)

Tous ces aspects conduisent au démantèlement de notre outil de travail comme du système de protection sociale.

Au regard de ces constats, le SNFOCUS condamne :

- l'absence d'information, de concertation et de négociation sur la structure, les conditions de travail comme le contrat collectif,
- la dégradation des conditions de travail de toutes les catégories du personnel, en particulier l'encadrement,
- la fusion des organismes qui impacte directement les conditions de travail, accentue le tassement hiérarchique et remet en cause le maintien de l'emploi sur place.

CLASSIFICATION ET DISPOSITIF DE REMUNERATION

La Commission Exécutive exige :

- la revalorisation immédiate des coefficients par la réintégration des "points virtuels",
- une véritable négociation sur les échelles de coefficients afin de réduire les inégalités et le tassement hiérarchique. Ceci concerne la plupart des coefficients,
- la prise en compte des diplômes acquis lors de la formation professionnelle dans la classification des emplois
- la revalorisation des indemnités kilométriques, de la prime de déplacement,
- l'alignement des indemnités de découcher et de repas de l'ensemble des catégories professionnelles sur celles des agents de direction
- la revalorisation immédiate de la valeur du point au titre du rattrapage du pouvoir d'achat.
- la réattribution au personnel d'une partie des gains de productivité réalisés dans les différentes branches.

INSTITUTIONS REPRESENTATIVES

Le SNFOCOS rappelle qu'il est favorable, d'une manière générale, au maintien de la durée des mandats électifs à deux années. Toutefois, il appartient aux instances locales de choisir les dispositions les appropriées.

RETRAITE ET PREVOYANCE

Le SNFOCOS dénonce la détérioration programmée du pouvoir d'achat des retraités de plus de 10% sur dix ans (rapport du CNRPA du 24 mai 2005). Il revendique le rétablissement des retraités dans leurs droits par une revalorisation des pensions en fonction des salaires.

La Commission Exécutive soutient l'action engagée devant la Commission Paritaire du Différentiel pour obtenir une revalorisation complémentaire des prestations du système différentiel.

Le SNFOCOS se félicite de l'amélioration du régime de prévoyance pour les invalides et continuera son action pour la restauration intégrale des droits de l'ensemble des salariés.

Le SNFOCOS revendique l'ouverture de négociations pour une couverture complémentaire maladie ainsi que la couverture du risque dépendance de l'ensemble des ressortissants de la CAPSSA.

PRATICIENS CONSEILS

L'intégration des praticiens conseils dans la Convention Collective est une revendication prioritaire du SNFOCOS. La Commission Exécutive rappelle que, dans le cadre des négociations ouvertes à l'UCANSS, cette intégration ne doit se faire que par un texte faisant explicitement référence à la Convention Collective Nationale, négociée et signée par les seules organisations syndicales nationales signataires de cette convention collective, seul gage du maintien des praticiens conseils dans l'institution.

ETABLISSEMENTS

Par des dotations budgétaires systématiquement insuffisantes, les directions et le personnel des établissements sont maintenus en permanence dans une situation déstabilisante et dans l'incertitude. Ce "déficit structurel" laisse planer le doute sur la pérennité des organismes.

Dans ce contexte, s'ajoutent la mise en place de l'accréditation et la mise en conformité des bâtiments sans moyens supplémentaires. Tout cela pénalise le bon fonctionnement des établissements et met en péril la qualité des soins.

Pour les personnels, la classification de novembre 2004 est encore plus pénalisante par sa grille "E" qui attribue des coefficients dévalorisés par rapport à celle des employés et cadres (exemple : niveau 7 E = 335, niveau 7 = 350) et ne donne aucune perspective de déroulement de carrière aux personnels soignant au risque de provoquer leurs départs.

Comme partout, les départs ne font pas l'objet de remplacements systématiques. La dégradation des conditions de travail qui en résulte a des conséquences sur la santé du personnel et la prise en charge des patients.

Face à cette situation délibérément entretenue qui peut entraîner la fermeture des établissements ou le passage vers d'autres structures, la Commission Exécutive du SNFOCOS réaffirme son attachement au maintien des établissements dans l'institution avec les moyens nécessaires du personnel dans la convention collective nationale.

La Commission Exécutive du SNFOCOS donne mandat au bureau national pour organiser des journées de défense des établissements au siège de la Confédération.

ENCADREMENT

Dans le présent contexte de mutualisation, de régionalisation et de fusion, la Commission Exécutive approuve l'initiative de la section professionnelle de l'encadrement d'engager toute démarche intersyndicale sur la base de la plate forme revendicative actualisée et demande au Bureau National de soutenir et de fédérer ses différentes actions.

Concernant plus particulièrement les cadres du service médical, la Commission Exécutive rappelle que la conduite par les cadres des entretiens d'évaluation et les propositions de promotions pour le personnel administratif est une revendication du SNFOCOS.

RSI

Le SNFOCOS contribue à faire prendre en considération par les pouvoirs publics les personnels des organismes de protection sociale des non salariés fusionnés par ordonnance mais aussi à informer les personnels et les organiser.

Il n'acceptera pas sans réagir les solutions limitées par une rigueur budgétaires alors qu'il s'agit de payer la facture des sinistres occasionnés aux personnels par une réforme de structure qu'ils n'ont pas voulue.

INGENIEURS CONSEILS

Le SNFOCOS demande la prise en compte de l'expérience, de la compétence et des responsabilités des ingénieurs conseils, l'ancrage de leur grille de rémunération à celle des agents de direction. Pour rappel, ces deux grilles étaient liées historiquement lors de la création du corps des ingénieurs conseils.

CONTROLEURS DE SECURITE

Les contrôleurs de sécurité affirment qu'ils sont des cadres dans la grille des niveaux 7 à 10A.

- le SNFOCOS exige de les voir évoluer dans cette plage de niveaux,
- le SNFOCOS demande une augmentation significative des moyens financiers afin de leur permettre de remplir pleinement leurs missions de prévention.

CENTRES D'EXAMENS DE SANTE

Le SNFOCOS rappelle son attachement au bilan de santé, droit dû à tout assuré selon l'ordonnance de 1945 et le décret de 1992. Il s'opposera à sa liquidation sous couvert de " parcours de prévention. "

REORGANISATION DES RESEAUX

Dans ce contexte particulièrement difficile, la Commission Exécutive mandate le Bureau National pour prendre toute initiative visant à s'opposer aux suppressions d'organismes et d'établissements.

Elle mandate le Bureau National pour mettre en oeuvre en relation avec la Fédération et la Confédération un réseau d'alerte permettant la défense des organismes, des établissements et de leur personnel.

Elle demande l'ouverture immédiate de négociations visant à obtenir la garantie de l'emploi pour tous dans le respect de l'article 16 de la Convention Collective et le maintien du volume d'emploi de l'encadrement.